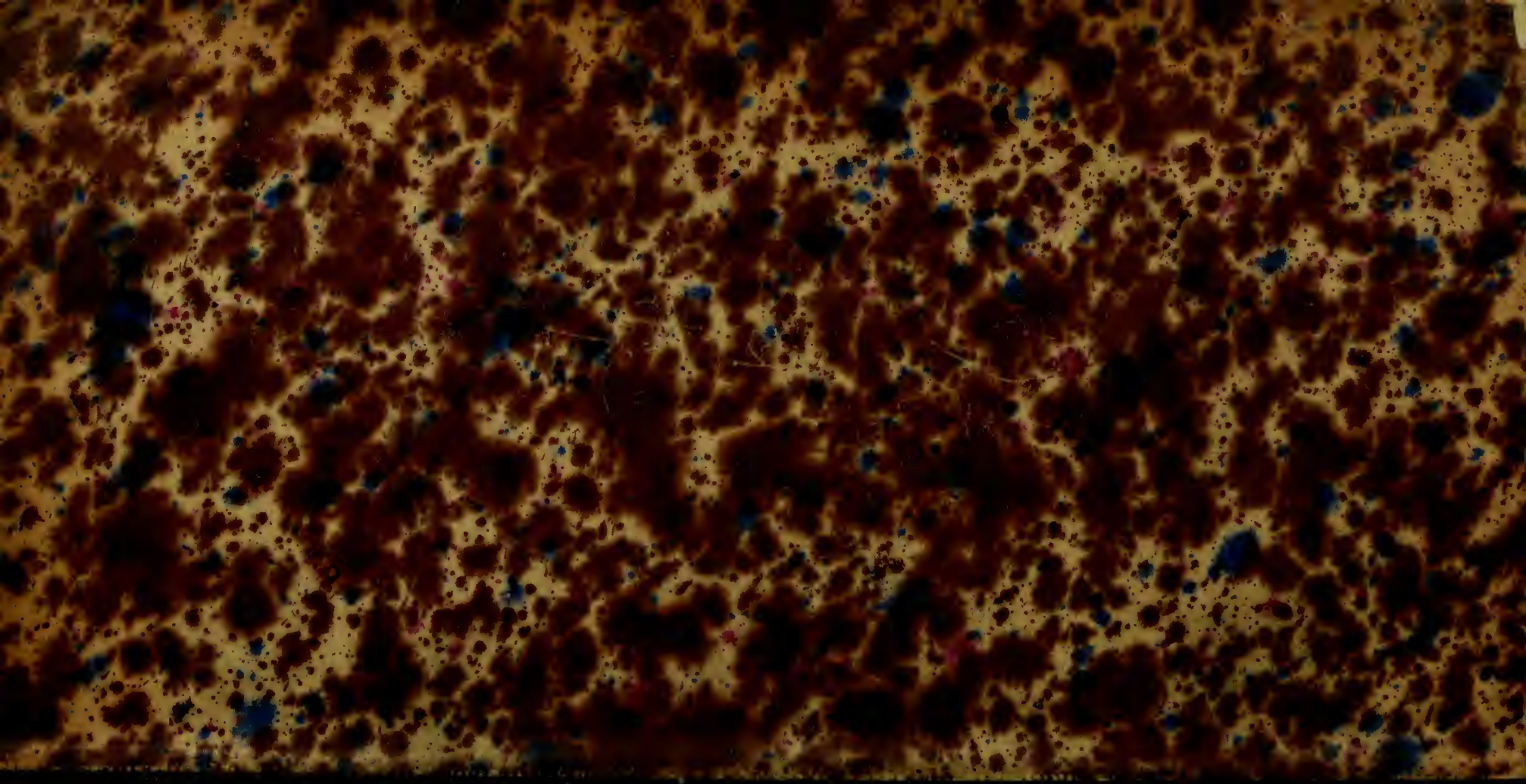

Accessions
159.833

Shelf No.
XG.3656.12
11

Barton Library.

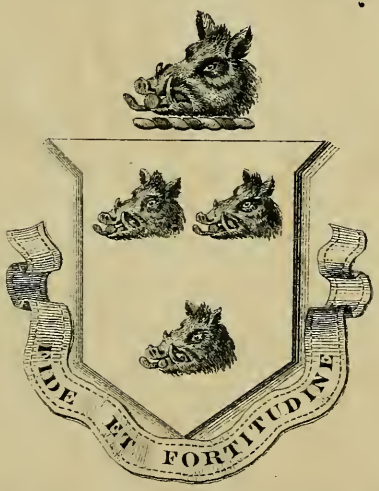

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

ADRESSE

A Meſſieurs les impartiaux ou *les amis de la paix, réunis chez monseigneur le duc de la Rochefoucault.*

ADRESSE

A Messieurs les impartiaux ou *les amis de la paix ; réunis chez M. le duc de la Rochefoucault.*

Secretos-que pios, his dantem jura neminem.

DU jour où il fut décrété par l'assemblée nationale, que la majorité de ses membres donneroit des loix à la France, (1) toute association de députés, formée hors de son sein, n'a pu être qu'une conjuration. Ainsi, messieurs, alléguez, tant qu'il vous plaira, que vos intentions sont pures, que vos idées sont grandes et lumineuses, et que la république en danger a besoin de vous ; puisque vous êtes des membres de l'assemblée nationale, réunis loin d'elle, pour délibérer sur la chose publique, il est certain que vous n'êtes que des enfans conjurés, & que

(1) La moitié *plus un* des membres présens à chaque séance forme la majorité ; de sorte que deux ou trois cens personnes décident toujours du sort de 24 millions d'hommes.

vous ne pouvez qu'être funestes à votre métropole, soit en contrariant ses vues, par une rébellion manifeste, soit en les secondant par une perfide succursion, qui vous attirera les regards, la faveur et les applaudissemens populaires, dont elle ne peut, sous peine de mort, se passer un seul jour. Vous vous liguez, dites-vous, pour le salut public ; mais eſt-il permis d'être d'abord coupables, pour devenir ensuite bienfaisans ? C'est rendre le bien qu'on fera, illégitime ; voila, messieurs, ce qu'on appelle des principes.

Il semble qu'après cet exposé, un citoyen rigide n'ait plus qu'à rompre avec vous. Mais, comme depuis six mois, tout attroupement un peu fort, tout club un peu nombreux me paraissent des puissances légitimes, je m'adresse à vous avec une soumission et un respect qui croîtront, chaque jour, en raison directe de votre nombre.

Je viens de lire, avec une admiration très-circonspecte le prospectus *du bonheur public*, que vous avez jetté, avec tant de magnificence, dans toutes les feuilles de la capitale, c'est-à-dire, de la nation ; & j'ai vu, non sans douleur, qu'en amis peu généreux de la félicité publique, vous demandiez à vos souscripteurs des idées, pour prix de leur abonnement. Je

ne connois pas de contribution plus onéreuse ; & je ne crois pas qu'on soit tenté d'appeller celle-là *patriotique*. Je viens cependant à vous avec le denier de la veuve, et je vous prie de me dire, Messieur ;

Pourquoi (dans votre art. I.) vous déclarez d'abord que vous êtes fidèles à vos devoirs ? Je viens de vous déclarer moi-même que c'est contre toute espèce de devoir que vous vous assemblez. Parlez de vos *principes*, et non de vos *devoirs*, pour être vrais ; c'est une grande différence. Je crains toujours, MM, qu'on ne vous prenne pour des hypocrites.

Pourquoi donc (dans le même art.) ne parlez vous que des *intérêts du peuple* et de ses droits ? Le peuple n'a-t-il donc que des droits et pas un devoir ? C'est dater votre prospectus de Paris, et du moment où la populace est armée. Le tems et le lieu font beaucoup trop à votre entreprise.

Pourquoi (art. 3.) paroissez-vous convenir que la constitution peut-être *défectueuse* ? et pourquoi ajoutez-vous qu'il faut pourtant la *maintenir* ? Votre conscience vous crie qu'il faut deux chambres & un roi, pour faire un bon gouvernement : pourquoi avez vous l'air d'en douter ? si l'assemblée nationale eût dé-

crété qu'un triangle peut exister sans avoir trois côtés, diriez-vous : *essayons*. Les propriétés politiques ne sont-elles pas éternelles comme les propriétés géométriques ? Et, en admettant un peu moins de rigueur dans une démonstration politique, approuvez-vous cependant que l'assemblée nationale ait joué le royaume à croix et pile, et qu'elle ait fait une épreuve sur 24 millions d'hommes, *sicut in animâ vili* ? N'auroit-elle pas dû profiter de l'expérience de l'Angleterre, qui a si heureusement mêlé les trois espèces de gouvernemens ? Supposé que la France n'eût pas encore eu de vaisseaux, et qu'elle voulût se donner une marine, vous sembleroit-il bon qu'elle évitât de se modéler sur l'Angleterre, et qu'elle affrontât l'Océan sur des navires d'une structure hasardée ?

Pourquoi (art. 4) faites-vous semblant de croire qu'on *peut rendre au roi l'exercice d'un pouvoir nécessaire* ? Pourquoi ajoutez-vous, que le vœu solemnel de la nation et les principes monarchiques sont reconnus et consacrés par la constitution ? C'est trop de fictions-à-la fois, répondez au Nos. 4, 5, 6, 7, 8 de ce journal, où l'on démontre à la rigueur, que le roi est *forclos de la constitution*, et que la France n'est plus une monarchie ? Tous vos collégues et le

marquis de Montesquiou, entre autres, ne disent-ils pas tous les jours à l'assemblée nationale : Messieurs, *le roi n'a plus qu'à exécuter vos ordres ?* Ils attachent le roi à la machine politique ; mais ils ne l'y ont pas fait entrer. Voulez-vous donc que les rois de France soient dans la constitution, comme à Saint-Denis, des *Morts-Couronnés ?*

Pourquoi (art. 5) concluez-vous, de ce qu'il n'y a plus de distinction d'*Ordres*, qu'il n'y aura plus de *rangs* dans la société ? n'est-ce pas induire les bourgeois en erreur, et ajouter l'orgueil à leur vieille haine pour les grands noms ? Le peuple gagnera-t-il quelque chose à cette doctrine ? Je pense, moi, qu'un cordonnier se croira toujours plus loin d'un anobli, que celui-ci d'un véritable gentilhomme : et ce sera une idée fausse de plus dans le commerce de la vie.

Pourquoi (art. 6) affectez-vous de séparer l'*homme* du *citoyen*, en parlant de leurs droits ? Ne savez-vous pas qu'on n'a de droits que dans la société ? et que dans la société, on n'est jamais un seul moment l'homme de la nature ? Vous le savez : cette nature ne donne que des besoins et des organes ; c'est la loi qui impose des devoirs et qui donne des droits : on n'a donc que des besoins dans les

bois, et on ne retrouve ses droits que dans la société. Voilà des idées claires et précises; pourquoi les confondez-vous? Vous avez ouï dire que la déclaration des droits de l'homme étoit un dangereux hors-d'œuvre de la constitution françoise : pourquoi glissez-vous sur cette difficulté?

Pourquoi (art. 7) en pressentant que les innovations seront nécessaires, dans la constitution actuelle, vous arrogez-vous le droit de les faire vous-mêmes? Où sont vos titres aux yeux de la nation?

Comment (art. 10) pouvez-vous croire qu'il vous sera possible d'être les modérateurs de l'entreprise sur les biens du clergé, ou d'en arrêter la vente à telle ou telle somme?

Que prétendez-vous faire (art. 12) en faveur des magistrats dépouillés de leurs charges? Où sont vos ressources pour les rembourser?

Pourquoi (art. 13) laissez-vous du vague sur la question importante de la liberté de la presse, lorsque vous avez sous vos yeux les loix de l'Angleterre? Vous laissez la porte ouverte à la licence et à la tyrannie à-la fois.

Pourquoi (d'après votre art. 14) souffrez-vous que l'avocat Target propose de distribuer aux soldats des exemplaires de la constitution, afin que cha-

cun d'eux puisse examiner et juger si les ordres du roi y seront conformes, ou non ? Pourquoi laissez-vous dire par votre écolier Barnave, que les gardes nationales seront pour la conſtitution, & les troupes règlées pour le royaume ? Pourquoi lui permettez-vous de dire qu'il est superflu de prononcer le nom du roi dans le serment militaire.

Enfin [dans votre 15e & dernier article] comment vous flattez-vous d'opérer la prompte expédition des affaires, d'accélérer la conclusion des travaux de l'assemblée nationale, d'entretenir l'union entre toutes les parties de l'empire, *&c* ? Vous êtes donc bien redoutables, si vous êtes si puissans, & par votre prépondérance sur l'assemblée nationale, & par vos menées dans le royaume !

Quoi qu'il en soit, voici ce que j'adresse à VOS HAUTES PUISSANCES.

Nous serons tous à vos pieds, la France accablée tournera vers vous ses regards abattus elle vous tendra ses mains suppliantes, et elle vous appellera ses sauveurs & ses dieux, si vous convenez des vérités suivantes.

» Tout homme qui parle de l'état de nature » dans une société, est un sot ou un hypo- » crite.

« Tout homme qui dit que la révolution

» actuelle, en abolissant la distinction des ordres en France, y établit une véritable égalité de rangs, de naissance & de conditions, est encore un sot ou un hypocrite.

« Les hypocrites de l'assemblée ont donc trompé les simples & les sots de ce monde, en prenant l'état de nature & l'égalité primitive pour basé de leur édifice».

« Ils ont donc gâté la révolution.

« Parce que nous voulions une véritable monarchie avec l'influence de la nation, & qu'ils ont donné une démocratie, avec l'apparence d'un roi ».

« Il eut été plus franc d'établir seulement la démocratie sous son véritable nom: alors, les provinces n'étant plus trompées par le nom de monarchie, se seroient gouvernées chacune à son gré, ou se seroient redonnées au roi.

« Comme français nous voulons donc une monarchie, & non une démocratie: comme philosophes, l'une ou l'autre. Point de traité.

Le roi est à-la-fois exclus de la constitution & enfermé dans la capitale: de sorte que le corps politique est comme l'homme au masque de fer, dont la tête étoit plus étroitement emprisonnée que le reste de sa personne ».

« Le roi n'a qu'une place dans une bonne

constitution, hors de là, il n'en eſt plus. C'est la pierre qui termine la pyramide: il n'y a que le sommet pour elle ».

« Cenx qui disent autrement sont des malfaiteurs en politique; ils n'ont ni affranchi, ni libéré la nation; ils l'ont licentiée (1).

» Il n'y a que deux partis en France : celui que vous avez formé et qui veut l'anarchie populaire, malicieusement ou innocemment.

» L'autre parti veut la constitution monarchique. Je ne connois pas de parti pour l'ancien despotisme.

» L'état avoit *besoin* et non *droit* de prendre les biens de l'église et des autres ordres.

» Malgré tant d'usurpations, la banqueroute, qu'on pouvoit éviter, avant les états-généraux, est actuellement inévitable; et c'est tromper la France et l'Europe entière, que de le dissimuler. En ce moment les provinces sont bien vengées de Paris au moyen des billets de la caisse d'escompte dont Paris est infecté, et dont elles sont exemptes : c'est la seule obligation qu'elles aient à l'assemblée nationale. Mais si l'assemblée na-

---

(1) M. Cérutti, professeur du Lycée, un des écrivains du parti, a toujours l'air de *demander congé*, en parlant de la liberté.

tionale ordonne, comme on l'en ſollicite, que ces billets ſeront reçus dans les caisses des provinces, dès ce moment, les billets chasseront le numéraire du reste du royaume, comme ils l'ont chassé de Paris; nous aurons un papier-monnoie décrié d'avance, et la banqueroute est déclarée.

» L'assemblée nationale a manqué à toutes les notions du juſte & de l'injuſte, en ſe faiſant la partie de chaque citoyen qu'il lui plaît de traduire au petit tribunal du châtelet, qui tremble devant elle.

» Elle manque également à la justice et à l'humanité, en établissant le crime de lèze-nation, dans la crise d'une révolution. C'est armer le peuple contre tous les anciens serviteurs du roi.

» Sans JURÉS, il n'y a ni liberté ni juſtice dans une constitution; et l'assemblée nationale, en laissant subsister l'armée des Procureurs et autres bas-officiers de justice, nous fait perdre le fruit de toutes les réformes.

» Voici le caractère et le jugement des opérations de l'assemblée nationale: *Tout ce qu'elle a fait de bien, elle l'a fait d'après ses cahiers: tout ce qu'elle a fait de mal, elle l'a fait contre ses cahiers.*

» Quoique l'assemblée nationale, afin de ne rendre compte à personne de sa conduite, ait tué ses commettans, en détruisant les bailliages, chaque françois n'en a pas moins le droit de s'en prendre à tout député qui lui tombera sous la main. »

Telles sont les propositions, les observations, les maximes et les vérités que tous les bons esprits vous offrent par ma bouche; certains que, si vous n'en faites pas des règles de conduite, on en fera un jour contre vous des titres d'accusation. L'abbé Raynal vient de vous envoyer son testament politique, dans lequel il vous recommande le trône. Mais, comme il ne dit pas un mot de la constitution, il est évident qu'il veut asseoir le roi sur un nuage, et qu'il l'y croira bien assis, pourvu que ce nuage soit brillant de couleur et de lumière. Car il ne vous reproche pas d'avoir mal appuyé le trône, mais de ne l'avoir pas assez décoré. Ce ne sont pas des droits et des prérogatives qu'il réclame pour la royauté, mais une *garde*, des *honneurs* et un peu de *faste*.

Vous voilà quittes, à peu de frais, avec l'historien des deux Indes. Mais nous ne serons pas si faciles à contenter. L'abbé Raynal ayant passé sa vie à écrire contre les rois, et vous écrivant aujourd'hui pour vous apitoyer sur eux, ressemble

beaucoup à Charles-Quint, qui faisoit faire des prières publiques, en Espagne, pour la liberté du Pape qu'il tenoit prisonnier à Rome : ou plutôt M. l'abbé Raynal se ressemble à lui-même; puisqu'il s'est autant illustré à écrire contre l'esclavage des nègres, qu'enrichi à trafiquer de leur liberté.

C'est à Monsieur le duc de la Rochefoucault, chez qui vous vous réunissez, MM., que j'adresse mes dernières paroles; à ce duc patriote, sur la tête duquel M. Turgot avoit placé tant de principes.

Souvenez-vous, M. le duc, que votre guide et votre modèle, ce même Turgot dont les intentions redressoient si souvent les idées, disoit à Louis XVI : *Votre majesté peut se regarder comme un législateur absolu, et compter sur sa bonne nation.* Voyez qu'elle tournure prenoit cet homme de bien, pour arriver à une constitution ! et en parlant au roi, des administations provinciales : » Il n'est pas naturel, disoit-il (pages 27, 28, 29) que de tels hommes (ceux qui n'ont que quelques perches de terre), aient *voix* comme le propriétaire de cinquante mille livres de rente, *etc. etc.* J'estimerois donc que l'homme qui n'a pas en fonds de terre de quoi faire subsister sa famille, n'est pas un propriétaire, *chef de famille*,

etc. etc. J'appellerai un citoyen un *franc-tenancier ;* celui que les Romains appelloient *pater-familias.* Cela suppose au moins six cents livres de revenu net, ou la valeur d'environ trente setiers de bled. . . . . Je proposerois donc à votre majesté de n'accorder une voix de citoyen qu'à chaque portion de six cents livres, *etc. etc.* »

Si vous méprisez le tems où Turgot écrivoit : vous ne pouvez cependant, M. le duc, refuser quelque attention aux paroles de ce vertueux philantrope, et au sentiment réfléchi qui les a dictées. Si vos secrétaires (les Condorcet et les Dupont) vous en donnoient le conseil ; s'ils vouloient séparer votre gloire de celle de Turgot, résistez à ce piége de leur ingratitude : n'imitez point des hommes qui n'ont vu, dans le sage Turgot, qu'un distributeur de graces et de pensions, et qui, pour quelques profits obscurs, veulent vous donner des torts éclatans. Craignez qu'on ne dise que vous avez changé comme eux ; que vos principes étoient des hypothèses ; votre vertu, un parti ; votre amitié, un procédé ; qu'on ne dise, enfin, que vous formez sous vos toîts, non une réunion de patriotes, mais une concentration de la démagogie.

SALOMON.